

DPAM L

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

R.C.S. B-27.128

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires des compartiments de **DPAM L** (ci-après la « SICAV ») sont informés qu'un allègement (en l'occurrence, une réduction de la taille) des textes relatifs à la réglementation SFDR i.e. le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers a été opéré au sein du prospectus, pour résultante que les fiches des compartiments ne font plus qu'une mention succincte à cette réglementation.

Toutes les informations relatives à SFDR sont désormais regroupées dans les informations précontractuelles pour les compartiments visés à l'article 8 de SFDR et à l'article 6 du Règlement taxinomie ainsi que pour les compartiments visés à l'article 9 de SFDR et à l'article 5 du Règlement taxinomie en annexe 1 du Prospectus.

Les actionnaires sont également informés de la création d'une sous-catégorie compartiments Article 8+ qui respectent la définition d'un compartiment Article 8 et s'engagent également à avoir une part d'investissement durable.

Le Prospectus en vigueur, les documents d'informations clés, les rapports annuels et semestriels de la SICAV sont disponibles en français, en néerlandais et en anglais gratuitement sur simple demande au siège social de la SICAV et en Belgique à la Banque Degroof Petercam S.A. 44, Rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles, agissant en qualité de prestataire de services financiers en Belgique pour la SICAV.

Le prix des actions est publié en Belgique dans l'Echo, De Tijd, www.fundinfo.com et BEAMA et peut être obtenu sur demande écrite auprès de Degroof Petercam Asset Services S.A., 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et en Belgique à la Banque Degroof Petercam S.A. 44, Rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles, agissant en qualité de prestataire de services financiers en Belgique pour la SICAV.

Le Conseil d'Administration.